

**STANDING COMMITTEE ON  
AGRICULTURE AND AGRI-  
FOOD**



HOUSE OF COMMONS  
CHAMBRE DES COMMUNES  
CANADA

**COMITÉ PERMANENT DE  
L'AGRICULTURE ET DE  
L'AGROALIMENTAIRE**

Ottawa, le 23 juin 2020

L'honorable Marie-Claude Bibeau, C.P., députée  
Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

Madame la Ministre,

Je vous écris en ma qualité de président du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Chambre des communes. Depuis le 27 février 2020, le Comité mène une étude sur les programmes de Gestion des risques de l'entreprise (GRE). Entre le 5 mai 2020 et le 5 juin 2020, le Comité a également étudié la réponse du gouvernement à la pandémie de COVID-19. Lors de ces deux études, le Comité a entendu des représentants du secteur agricole et des fonctionnaires du gouvernement canadien qui ont soulevé l'importance des programmes de GRE pour les entreprises du secteur agricole et agroalimentaire, mais aussi les limites de ces programmes. Dans cette lettre, je souhaite porter à votre connaissance les principales observations des intervenants que nous avons rencontrés, en préparation à la date limite d'inscription au programme Agri-stabilité du 3 juillet 2020, afin que vous puissiez mettre en place, en collaboration avec vos homologues provinciaux et territoriaux, des programmes plus efficaces, plus souples, opportuns et équitables pour les producteurs.

Le secteur agricole et agroalimentaire représente un pilier de l'économie canadienne. Selon le [Rapport sur les résultats ministériels 2018-2019](#) d'Agriculture et agroalimentaire Canada (AAC), il contribuait à plus de 143 milliards de dollars au produit intérieur brut du Canada et employait près d'une personne sur huit au Canada en 2018. Toutefois, c'est également un secteur où les risques sont importants. Les revenus des agriculteurs peuvent chuter à la suite d'un événement climatique extrême, d'une fluctuation des prix des denrées agricoles sur les marchés ou lors de la mise en place d'obstacles non tarifaires au commerce de la part des partenaires commerciaux du Canada. Le manque de main-d'œuvre, les maladies animales et les problèmes dans le transport des marchandises représentent également des risques importants auxquels les producteurs font face. Les témoins ont indiqué que ces risques n'ont cessé de croître dans les années récentes. Les conséquences de la pandémie de COVID-19 sur la chaîne d'approvisionnement alimentaire canadienne viennent

131, rue Queen Street, Room / pièce 6-35, Ottawa, ON K1A 0A6  
Tel/tél.: 613-947-6732 Fax/télécopieur: 613-947-3089

[Agri@parl.gc.ca](mailto:Agri@parl.gc.ca)

s'ajouter à ces risques préexistants, mais ont également permis de mettre en lumière les faiblesses structurelles des programmes de GRE actuels. Face à cette crise sans précédent, plusieurs témoins nous ont rapporté que la mise en place rapide d'un fond d'urgence pour faire face à cette catastrophe serait nécessaire. Celui-ci pourrait notamment passer par une extension des critères d'éligibilité d'Agri-relance pour inclure les crises majeures comme les pandémies.

Agri-stabilité constitue un des piliers du système de soutien à l'agriculture canadienne dans le cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture (PCA). En 2016, 31 % des producteurs admissibles représentant 56 % des revenus du marché participaient à ce programme. Cela représente une baisse comparée à 2012 où 43 % des producteurs admissibles participaient au programme. Cette participation limitée s'explique, selon plusieurs témoins, par le fardeau administratif caractérisant l'accès au programme et ils ont insisté pour que les processus de demande soient simplifiés. Les témoins ont également demandé que les échéances pour obtenir un paiement soient réduites. Ces délais peuvent parfois atteindre jusqu'à 18 mois selon l'Union des producteurs agricoles. De tels délais réduisent la capacité du programme à répondre à des situations d'urgence et les fonds nécessaires sont parfois reçus trop tard par les entreprises qui en ont besoin.

Le fonctionnement de ce programme n'est pas adapté à toutes les fermes. Les paiements du programme Agri-stabilité sont déclenchés lorsque la marge de production du participant passe en dessous de 70 % de sa marge de référence. Les intervenants que nous avons entendus ont demandé que ce seuil soit relevé à 85 %. Certains témoins ont demandé que le niveau de couverture du programme soit également relevé et que les limitations de la marge de référence en fonction des dépenses admissibles soient retirées. Cette dernière mesure permettrait de donner un meilleur accès aux fonds à des secteurs où les dépenses sont généralement moins importantes. C'est le cas des entreprises du secteur du bœuf, de l'horticulture ou de l'apiculture qui ne bénéficient pas pleinement du programme en raison de leur niveau de dépenses admissibles généralement plus faible. Les témoins ont également rapporté que ce programme est mal adapté aux petites fermes et à celles qui ont une production diversifiée. À l'inverse, les représentants du secteur des champignons ont indiqué que le plafond de 3 millions de dollars prévu pour les paiements de programme était trop bas pour permettre de corriger une situation problématique pour les entreprises de ce secteur. Les Producteurs de grains du Canada ont également souligné que le calcul de la marge de référence basé sur la méthode de la moyenne olympique pour les cinq dernières années rend le programme moins accessible aux entreprises de ce secteur dans lequel les marges ont baissé au cours des dernières années.

Certains secteurs ont un accès limité aux autres programmes de GRE. Les représentants de la Fédération canadienne de l'agriculture nous ont signalé que le bétail et certains produits horticoles ne sont pas couverts par le programme d'assurance-récolte Agri-protection, le plus important programme de GRE du PCA en matière de dépenses, dans de nombreuses provinces et territoires. Bien que certaines provinces aient mis en place des programmes qui viennent combler ces lacunes, plusieurs témoins ont signalé que les gouvernements provinciaux et territoriaux n'ont pas toujours les ressources financières pour mettre en place de tels arrangements unilatéralement et que la contribution du gouvernement fédéral est nécessaire. Les représentants de la Canadian Cattlemen's Association nous ont indiqué que le programme d'assurance des prix du bétail venait combler une

partie des lacunes du programme Agri-stabilité et Agri-Protection pour leur secteur. Toutefois, ils nous ont également signalé que ce programme n'est pas accessible aux producteurs de bœufs de l'Est du Canada et qu'il devrait y être étendu.

Bien qu'il ne fasse pas partie de la suite de programmes du PCA, le Programme des paiements anticipé (PPA) joue un rôle de premier plan pour les producteurs dans la gestion de leurs risques. En 2019, le gouvernement du Canada a augmenté la limite des prêts du PPA de 400 000 \$ à 1 million de dollars et les échéances de remboursements de ce programme ont été allongées de six mois en réponse à la crise de la COVID-19. Si ces mesures ont été généralement bien reçues, de nombreux intervenants ont rappelé que l'endettement représente un problème préoccupant pour de nombreuses exploitations agricoles et que l'ajout de nouvelles dettes ne constituait pas une solution viable pour le secteur à long terme. Ils ont insisté pour que le gouvernement développe des programmes de gestion des risques qui ne sont pas basés sur l'endettement. De plus, les changements apportés aux politiques d'AAC le 1er avril 2020 ont compliqué l'accès des fermiers aux prêts et ont ajouté des délais de traitement des dossiers pendant la pandémie.

Le programme Agri-investissement, qui donne au participant le contrôle sur le moment où celui-ci peut retirer ses fonds, est un exemple de programme de GRE qui ne repose pas l'endettement. Toutefois, les témoins ont indiqué que celui-ci est destiné aux petites variations de revenu et n'est pas adapté aux pertes plus importantes. La modification des programmes de GRE pour les rendre plus compatibles avec les régimes d'assurance privés a également été mentionnée comme une avancée possible pour aider les agriculteurs à gérer leurs risques. Nous encourageons le gouvernement du Canada à envisager de nouveaux concepts de programmes de GRE qui tiendront compte de la diversité complexe de l'agriculture et tout nouveau programme qui contribuerait à créer une production alimentaire locale, stable et sûre pour tous les Canadiens.

Madame la Ministre, le 3 juillet 2020 est la date limite d'inscription au programme Agri-stabilité pour l'année de programme 2020. En octobre 2020, vous participerez également à la Conférence annuelle des ministres et des sous-ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux de l'Agriculture. Nous espérons qu'en vue de ces deux échéances importantes, cette lettre vous aidera à mieux répondre aux préoccupations du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire afin de développer des programmes plus efficaces, plus souples, opportuns et équitables pour les producteurs.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Pat Finnigan", with a long horizontal line extending to the right.

Pat Finnigan, député  
Président du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire

c. c.

L'honorable Lana Popham, ministre de l'Agriculture  
(Colombie-Britannique)

L'honorable Devin Dreesen, ministre de l'Agriculture et des Forêts  
(Alberta)

L'honorable David Marit, ministre de l'Agriculture  
(Saskatchewan)

L'honorable Blaine Pedersen, ministre de l'Agriculture et du Développement des ressources  
(Manitoba)

L'honorable Ernie Hardeman, ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales  
(Ontario)

Monsieur André Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation  
(Québec)

L'honorable Ross Wetmore, ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches  
(Nouveau-Brunswick)

L'honorable Keith Colwell, ministre de l'Agriculture  
(Nouvelle-Écosse)

L'honorable Gerry Byrne, ministre des Pêches et des Ressources foncières  
(Terre-Neuve-et-Labrador)

L'honorable Bloyce Thompson, ministre de l'Agriculture et des Terres  
(Île-du-Prince-Édouard)

L'honorable Ranj Pillai, ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources  
(Yukon)

L'honorable Katrina Nokleby, ministre de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement  
(Territoires du Nord-Ouest)

L'honorable David Akeagok, ministre du Développement économique et des Transports  
(Nunavut)